

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2026-10-05

Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue le lundi 5 octobre 2026 à 19 heures 30 minutes, la salle du conseil sise au 500, rue Notre-Dame, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire	Mario Alain
Monsieur le conseiller :	Jean Monfet
Monsieur le conseiller :	Yves Savard
Madame la conseillère :	Linda Côté
Madame la conseillère :	Elisa Gingras Pascal

Monsieur Vincent Lévesque Dostie, directeur général et greffier-trésorier.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

Rés.2026-10-144

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Yves Savard et adopté à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, mais demeure ouvert au point numéro 7 - Varia.

Rés.2026-10-145

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mme Élisabeth Gingras Pascal et adopté à l'unanimité;

Que le procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Portneuf pour la séance du 8 septembre 2026 soit accepté tel que présenté.

Rés.2026-10-146

Adoption des comptes payés du mois de septembre 2026

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 247 déléguant au directeur général et/ou au trésorier, le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclut conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

Le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 2 octobre 2026;

Il est proposé par M. Jean Monfet et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 2 octobre 2026 totalisant la somme de 133 217.41 \$.

Je, Vincent Lévesque Dostie, directeur général, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général

Rés.2026-10-147 Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2026

Considérant que la MRC de Portneuf a débuté la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 24 novembre 2023;

Considérant que le conseil municipal a adopté le projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2025-2026 via la résolution 2025-04-050;

Considérant qu'une année s'est écoulée depuis la dernière résolution et que la MRC de Portneuf a dû procéder à la modification de texte et action à la suite des recommandations du Ministère de la Sécurité intérieure (MSI) ;

Considérant que la MRC de Portneuf a soumis aux 18 municipalités le projet de plan de mise en œuvre accompagné des informations sur l'acheminement des ressources;

Considérant que l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre, accompagnant la version révisée du schéma de couverture de risques;

Il est proposé par Mme Linda Côté et adopté à l'unanimité;

Que le conseil de la municipalité de la ville de Portneuf adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que le plan de mise en œuvre en sécurité incendie 2025-2035.

Rés.2026-10-148 Adoption du budget 2027 de la régie régionale de gestions des matières résiduelles de Portneuf (Récolo)

Considérant que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo) a adopté le 17 septembre 2026 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2027;

Considérant que les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2027 par une résolution de leur conseil municipal ;

Considérant que cette procédure réfère à l'article 603 du Code municipal ou 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est proposé par M Yves Savard et adopté à l’unanimité;

Que le conseil municipal de la ville de Portneuf adopte le budget 2027 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo) représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 23 315 724 \$, incluant les appropriations de surplus non affectées de 560 832 pour la GMR et de 49 696 \$ pour les BFS;

Que le conseil municipal de la ville de Portneuf adopte la quote-part GMR 2027 présentée dans le tableau Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2027, établie à 273,90 \$ par tonne métrique et qui représente une augmentation du taux de 28,06 %, considérant que cette augmentation varie d’une municipalité à une autre;

Que le conseil municipal de la ville de Portneuf adopte la quote-part BFS 2027 présentée dans le tableau Quotes-parts 2027 – Boues de fosses septiques, sachant que ces quotes-parts sont établies sur un prix régional, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant un prix unitaire régional de 220,34 \$;

Que le conseil municipal de la ville de Portneuf approuve également le programme triennal des immobilisations 2027-2029 de 14 867 193 \$ adopté le 17 septembre 2026.

Rés.2026-10-419 Dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses pour 2026

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et trésorier, dépose deux états comparatifs des revenus et dépenses pour l’année 2026.

Il est proposé par Mme Linda Côté et adopté à l’unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour l’année 2026.

Rés.2026-10-150 Contrat d’entretien hivernal des pistes et sentiers – Dany Langlois

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Portneuf est satisfait des services de monsieur Dany Langlois pour l’entretien des pistes et sentiers de la Base de plein air durant la saison 2025-2026

Il est proposé par Mme Linda Côté et adopté à l’unanimité;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition de monsieur Dany Langlois (Déneigement Dany Langlois) pour l’entretien des pistes et sentiers de la Base de plein air , pour la période de novembre 2026 à avril 2027, pour un montant de 36 645 \$ taxes en sus.

Que M. Julien Pertin, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf, le contrat d’entretien.

Rés.2026-10-151 Autorisation de déposer une demande d’aide financière au PAFILR de l’ULSCN

Considérant que le Programme d’assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d’activité physique et de plein air 2026-2027 (PAFILR) vise notamment à soutenir la réalisation

de projets favorisant la pratique d'activités physiques, de plein air et de loisir actif;

Considérant que la Ville de Portneuf souhaite réaliser des travaux de rénovation au Relais des sentiers de la BPA afin d'améliorer les installations mises à la disposition des citoyens et des utilisateurs des sentiers;

Considérant que le programme permet de présenter une demande d'aide financière pouvant atteindre 10 000 \$;

Considérant que la date limite pour déposer une demande dans le cadre de ce programme est le 9 octobre 2026;

Il est proposé par M. Yves Savard et adopté à l'unanimité;

Que M. Julien Pertin, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisé à déposer, au nom de la Ville de Portneuf, une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d'activité physique et de plein air 2026-2027 (PAFILR) de l'ULSCN, pour la réalisation de travaux de rénovation du Relais des sentiers de la BPA.

Que M. Julien Pertin, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf, tout document nécessaire au dépôt et au suivi de cette demande.

Rés.2026-10-152

Refuge sentier BPA – Mandat à Expert SES

Considérant que la Ville de Portneuf souhaite procéder à l'aménagement d'un relais pour les randonneurs dans le secteur des sentiers de la BPA;

Considérant la soumission présentée par Expert SES pour la fourniture et l'aménagement d'un conteneur de 20 pieds destiné à servir de relais pour les randonneurs;

Considérant que la soumission comprend notamment la fourniture du conteneur, le revêtement extérieur en cèdre, l'installation d'une porte patio et de fenêtres, les finitions intérieures, une pergola ainsi que le transport jusqu'au site à Portneuf;

Considérant que le montant de la soumission s'élève à 20 470 \$ avant taxes;

Il est proposé par M. Yves Savard et adopté à l'unanimité;

Que la ville de Portneuf accorde à Expert SES le contrat pour l'aménagement d'un relais pour les randonneurs dans le secteur des sentiers de la BPA, au montant de 20 470 \$ avant taxes, conformément au devis descriptif et à l'estimation budgétaire transmis à la Ville.

Que les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet soient prises à même les crédits budgétaires prévus à cette fin.

Que M. Julien Pertin, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Rés.2026-10-153

Autorisation de signature - Entente Promenade Fleuve

Considérant le déploiement du projet Promenade-Fleuve visant l'accès public et l'encadrement de la circulation pédestre sur les berges du Saint-Laurent de façon sécuritaire tout en favorisant la préservation du milieu naturel et la cohabitation harmonieuse des usages à travers une expérience de proximité avec le fleuve;

Considérant que le projet se concrétise par des parcours pédestres proposés à même les battures du Saint-Laurent à marée basse ou à proximité immédiate sur les rives dans les municipalités bordant le Saint-Laurent, soit Deschambault-Grondines, Portneuf, Cap-Santé, Donnacona, et Neuville;

Considérant la nécessité d'encadrer les rôles et responsabilités des parties prenantes, notamment en ce qui concerne l'entretien des accès aux parcours, le maintien des équipements signalétiques et les mesures de sécurité et de sensibilisation du public;

Considérant qu'à cet effet, un projet d'entente a été soumis aux municipalités concernées pour approbation;

Il est proposé par M. Yves Savard et adopté à l'unanimité;

Que, M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville de Portneuf, tout document nécessaire à l'entente.

Rés.2026-10-154

Appui d'une demande à la CPTAQ – M. Normand Gauthier

Attendu que le lot visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone agricole permanente;

Attendu que la demande vise l'aliénation dudit lot en faveur d'un producteur agricole propriétaire du lot contigu portant le numéro 2 979 863;

Attendu que ce producteur exploite actuellement une érablière comptant environ 12 500 entailles sur des propriétés avoisinantes;

Attendu que la cabane à sucre servant à l'exploitation acéricole est située à proximité immédiate du lot visé par la demande;

Attendu que l'acquisition du lot permettrait au demandeur d'agrandir son exploitation acéricole par la mise en valeur des érables présents sur celui-ci;

Attendu que le projet contribue au maintien et au développement des activités agricoles sur le territoire;

Attendu que l'opération projetée ne crée pas de nouvel usage non agricole et favorise plutôt la consolidation d'une exploitation agricole existante;

Il est proposé par M. Jean Monfet et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal appuie la demande à la CPTAQ présenté par Normand Gauthier visant l'aliénation du lot visé en faveur du propriétaire du lot contigu 2 979 863, afin de permettre l'agrandissement et la consolidation de son exploitation acéricole.

Rés.2026-10-155

Demande de dérogation mineure – 378, chemin Neuf

Attendu que les propriétaires de l'immeuble situé au 378, chemin Neuf ont déposé une demande de dérogation mineure dans le cadre d'un projet de lotissement visant les lots 2 981 950 et 2 981 951;

Attendu que le projet consiste à créer un terrain résidentiel correspondant à l'occupation actuelle de la résidence afin de permettre éventuellement la vente distincte de la résidence et du lot agricole;

Attendu que le terrain projeté est situé dans la zone agricole déstructurée Ra/a-101 et qu'il a été conçu de manière à ne pas empiéter dans la zone agricole dynamique A-102;

Attendu que le règlement de lotissement exige une profondeur moyenne minimale de 45 mètres;

Attendu que le lot projeté présente une profondeur moyenne de 37,44 mètres, alors que sa largeur et sa superficie respectent les normes prescrites;

Attendu que l'atteinte de la profondeur moyenne minimale de 45 mètres nécessiterait l'ajout de terrain situé dans la zone agricole dynamique, ce qui n'est pas souhaitable et irait à l'encontre des objectifs de protection du territoire agricole;

Attendu que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice au demandeur sans procurer de bénéfice supplémentaire quant à l'aménagement du territoire;

Attendu que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines et ne modifie pas le caractère du secteur;

Il est proposé par Mme Élisabeth Gingras Pascal et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre la création d'un terrain ayant une profondeur moyenne de 37,44 mètres au lieu de la profondeur moyenne minimale de 45 mètres prescrite au règlement de lotissement.

Rés.2026-10-156

Demande de permis de rénovation assujetti au PIIA – 90, 1re Avenue

Considérant le dépôt d'une demande de permis de rénovation pour le bâtiment sis au 90, 1re Avenue;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et émis une recommandation au conseil municipal

Il est proposé par Mme Élisabeth Gingras Pascal et adopté à l'unanimité;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le service d'urbanisme à émettre le permis de rénovation portant le numéro de demande 2026-277 en vue de permettre les travaux de rénovation sur l'immeuble sis au 90, 1re Avenue à Portneuf.

Rés.2026-10-157 Entente avec Sainte-Christine d’Auvergne – Pavage rang de la Chapelle

Attendu que le rang de la Chapelle constitue une voie de circulation située à la limite des territoires de la Ville de Portneuf et de la Municipalité de Sainte-Christine d’Auvergne;

Attendu que les deux municipalités souhaitent procéder à des travaux de pavage sur une partie de cette voie;

Attendu qu’il y a lieu de conclure une entente afin de définir les responsabilités de chacune des parties relativement à la réalisation des travaux, à leur financement et à leur gestion;

Il est proposé par M. Yves Savard et adopté à l’unanimité;

Que le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente avec la Municipalité de Sainte-Christine-d’Auvergne concernant des travaux de pavage du rang de la Chapelle à l’automne 2026;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette entente.

Rés.2026-10-158 Entente avec Saint-Basile – Pavage rang Saint-Paul

Attendu que le rang Saint-Paul dessert les territoires de la Ville de Portneuf et de la Ville de Saint-Basile;

Attendu que les parties désirent réaliser des travaux de pavage afin d'améliorer l'état de cette infrastructure routière;

Attendu qu’une entente doit être conclue afin de préciser la répartition des coûts, les responsabilités respectives des parties et les modalités de réalisation des travaux;

Il est proposé par M. Jean Monfet et adopté à l’unanimité;

Que le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Basile concernant les travaux de pavage du rang Saint-Paul à l’automne 2026 et/ou au printemps 2027;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette entente.

Rés.2026-10-159 Réfection des conduites Les Sources – Mandat à Vortex Inc.

Considérant les résultats de l’appel d’offre public pour le projet de réfection des conduites Les Sources portant le numéro de référence 2026-06;

Considérant que l’offre soumise par Vortex Inc. s’est avérée la plus basse, au prix de 431 398.13 \$ + taxes;

Il est proposé par M. Jean Monfet et adopté à l’unanimité;

QUE le contrat de réfection des conduites les Sources et portant le numéro de référence 2026-06 soit accordé à Vortex Inc. pour un montant de 431 398.13 \$ + taxes.

Rés.2026-10-160 Surveillance réfection des conduites Les Sources – Mandat à Tetra Tech

Considérant le projet de réfection des conduites Les Sources portant le numéro de référence 2026-06;

Considérant que parmi les propositions reçues pour les travaux de surveillance et de contrôle des matériaux, c'est celle déposée par Tetra Tech qui s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Linda Côté et adopté à l'unanimité;

QUE le contrat de surveillance des travaux de réfection des conduites Les Sources portant le numéro de référence 2026-06 soit accordé à Tetra Tech pour un montant de 38 250 \$ + taxes.

Levée de l'assemblée

M. Yves Savard demande la levée de l'assemblée à 20h26.

Maire

Greffier